

Les cotisations annuelles présentées sont les cotisations minimales requises par grade et par échelon. Le versement de sommes supérieures entrent dans le champ des cotisations de soutien.

Le coût mensuel sur 12 mois est présenté à titre indicatif et ne saurait présenter un caractère contractuel. Les montants prélevés sont toujours des chiffres entiers.

Les cotisations versées avant le 31/12 de l'année ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 1% des revenus, ou peuvent être incluses aux frais réels.

		Cotisation annuelle	Coût pour un prélèvement sur 12 mois
SPÉCIAL PRIMO - ADHÉSION * (pas de prorata temporis)	ENFIP ou « jeunes » (moins de 35 ans)	40 €	3,33 €
	Catégorie C	70 €	5,83 €
	Catégorie B	85 €	7,08 €
	Catégorie A	95 €	7,92 €
	Catégorie A+	125 €	10,42 €
*tarifs applicables uniquement la première année de cotisation			
CONTRACTUELS	BERKANI	21 €	1,75 €
CATÉGORIE C	C1	98 €	8,17 €
	C2	112 €	9,33 €
	C3	127 €	10,58 €
CATÉGORIE B	B1	137 €	11,42 €
	B2	141 €	11,75 €
	B3	160 €	13,33 €
CATÉGORIE A	Inspecteurs / inspecteurs spécialisés	172 €	14,33 €
	Idiv CN / IP	265 €	22,08 €
	Idiv HC / AFIPA	302 €	25,17 €
	AFIP / GRAF / CSC	384 €	32,00 €
RETRAITÉS	Catégorie C	65 €	5,42 €
	Catégorie B	85 €	7,08 €
	Catégorie A	110 €	9,17 €
	Catégorie A+	135 €	11,25 €

